



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de **BÂGÉ-DOMMARTIN**

Département de l'AIN – Arrondissement de BOURG-en-BRESSE – Canton de REPLONGES

Réf : 2024/08

Date de convocation : 06 mars 2024

**Objet : Le Colombier – Cession de la voirie Rue
de la Marpa**

Date d'affichage : 06 mars 2024

Date de réunion : 14 mars 2024

Nombre de conseillers : 27

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 25

Nombre de votants : 26

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE, le 14 mars à 20h05, le Conseil municipal de la commune de Bâgé-Dommartin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BERNIGAUD, Maire.

Étaient présents : M. BERNIGAUD Christian, M. BESSON Jean-Jacques, Mme BEURRIER Aline, Mme BUIRET Marie-Dominique, M. CHAFFAUD Jérôme, Mme CHARDIGNY Mireille, M. DIOCHON Eric, Mme DONGUY Annick, M. ECOCHARD Nicolas, M. FERNANDES Michel, Mme GAUTHERET Marie-Pierre, Mme GUILLOT Myriam, Mme JOURDAN Dominique, Mme LAFAY Monique, M. MERCIER Michel, Mme MERONI Isabelle, Mme MICHAUD Laurence, Mme NAVAS Catherine, Mme ONOFRE Lia, M. PAIN Philippe, M. PERRET Nicolas, M. ROZIER Raphaël, M. Gauthier SAVART, Mme SOCQUET Anne-Laure et M. TRUCHON Pierre conseillers municipaux.

Étaient excusés : M. FERRAND Etienne qui a donné pouvoir à M. CHAFFAUD Jérôme et M. ROBIN Florent
Mme MICHAUD Laurence est nommée secrétaire de séance.

LOGIDIA envisage de lancer la commercialisation de proposition de vente aux locataires occupants, sous le régime juridique avantageux de l'accession sociale à la propriété de ses 10 pavillons au Lotissement Le Colombier rue de la MARPA.

Dans ce cadre, LOGIDIA propose de céder gratuitement à la commune de BAGE-DOMMARTIN la voirie d'accès à l'entrée du lotissement située au départ de la rue de la MARPA et dans la continuité le chemin piéton à l'EST pour une surface au total de 6a32.

Vu le code des collectivités territoriales,

Vu le code de la voirie routière et notamment l'article L.141-3,

Vu le tableau de classement des voies communales de la commune déléguée de BÂGE-LA-VILLE,

Vu le plan cadastral de la commune déléguée de BÂGE-LA-VILLE,

Vu le bornage,

Considérant que pour procéder à la mise à jour des plans cadastraux, le tènement affecté par le déclassement sera délimité par un géomètre expert avant transmission au service du cadastre,

Considérant que cette rétrocession gratuite n'est pour la Commune de Bâgé-Dommartin qu'un acte de gestion de patrimoine,

Considérant que cette rétrocession gratuite sera réalisée par acte authentique devant notaire,

Considérant que les frais de notaire ne seront pas à la charge de l'acquéreur,

Le bon état actuel de la voirie permettant d'accéder à cette demande, il est proposé d'accepter l'intégration de la voirie et du chemin piéton dans le domaine communal.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal à l'unanimité moins une abstention (M FERNANDES) :

- Approuve la rétrocession gratuite de la voirie et du chemin piéton du lotissement Le Colombier dans le domaine communal

- Autorise le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Fait et délibéré en mairie,

Le 14/03/2024

Le Maire

Le Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Et publication ou notification du

Accusé de réception en préfecture
001-200077220-20240314-2024-08-DE
Date de télétransmission : 18/03/2024
Date de réception préfecture : 18/03/2024

